



RAPPORT FINANCIER 2022-2023





Rapport financier de l'Association Petits Princes

Exercice 2022-2023 (clos au 30 juin 2023)

66 avenue du Maine 75014 PARIS
Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique
Siret 378 686 265 00042 APE 9499 Z



SOMMAIRE

Sommaire	2
1. Introduction	3
2. Etats financiers	4
2.1. Bilan	4
2.2. Compte de résultat	8
2.3. Annexe aux comptes annuels	11
2.3.1. Faits caractéristiques de l'exercice	11
2.3.2. Principes, règles et méthodes comptables	12
2.3.3. Notes concernant le bilan	13
2.3.4. Notes concernant le compte de résultat	18
2.3.5. Les effectifs	23
2.3.6 Engagement de retraite	24
2.3.7. Compte de résultat par origine et destination	25
2.3.8. Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public	32

1. Introduction

L'exercice 2022-2023 a été marqué par l'augmentation de l'activité de l'Association Petits Princes, tant au niveau de la réalisation des rêves d'enfants malades qu'au niveau des projets hôpitaux.

Les états financiers s'accompagnent dans chacune des parties de commentaires d'évolution des résultats de l'exercice clos par rapport à l'exercice précédent. Il ne sera donc pas fait mention dans cette introduction de l'évolution annuelle. Seules quelques grandes données sur la situation générale sont mentionnées ici.

La situation bilancielle de l'Association Petits Princes est particulièrement saine, avec une trésorerie satisfaisante et un endettement financier raisonnable lié aux investissements immobiliers effectués. Ces derniers ont permis de renforcer la stabilité financière de l'Association par l'acquisition de locaux situés 66 avenue du Maine 75014 Paris réalisée le 1^{er} juillet 2014, qui constituent le siège social de l'Association Petits Princes.

2. Etats financiers

2.1. Bilan

Actif

En euros	30/06/2023			30/06/2022
	Brut	Amortissements et dépréciations à déduire	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, logiciels, ...	170 052	166 403	3 650	4 393
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	6 175 950	2 779 178	3 396 773	3 705 570
Agencements et installations	1 076 327	490 993	585 334	12 414
Matériel informatique	174 523	130 353	44 170	60 088
Mobilier et matériel de bureau	206 046	205 865	181	378
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	607 197
Avances et acomptes	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	381 875	0	381 875	454 125
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total I	8 184 773	3 772 791	4 411 982	4 844 165
Actif circulant				
Stocks et encours	0	0	0	0
Créances reçues par legs ou donations	278 539	0	278 539	135 177
Créances projets hôpitaux	374 312	0	374 312	290 478
Créances liées aux conventions de mécénat	1 291 165	0	1 291 165	1 095 057
Avoirs fournisseurs	112 713	0	112 713	145 018
Produits à recevoir	3 500	0	3 500	5 317
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	7 957 389	0	7 957 389	7 252 638
Charges constatées d'avance	167 398	0	167 398	56 428
Total II	10 145 423	0	10 145 423	8 980 113
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Ecart de conversion Actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	18 330 196	3 772 791	14 557 405	13 824 278

Passif

En euros	30/06/2023	30/06/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise : fonds associatif	292 612	292 612
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserve pour projet associatif	450 000	450 000
Réserve pour mission	2 378 434	2 378 434
Fonds pour investissement	3 358 089	3 358 089
Report à nouveau	4 999 504	3 548 720
Résultat de l'exercice	309 104	1 450 784
Situation nette (sous-total)	11 787 742	11 478 638
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Total I	11 787 742	11 478 638
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	660 414	589 302
Fonds dédiés	0	0
Total II	660 414	589 302
Provisions		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	28 610	29 750
Total III	28 610	29 750
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	596 147	689 813
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 485	74 723
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	349 390	345 535
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Dettes hôpitaux	180 095	121 212
Instruments de trésorerie	0	0
Charges à payer	15 914	16 004
Produits constatés d'avance	855 200	479 300
Total IV	2 120 232	1 726 588
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL I+II+III+IV+V)	14 596 998	13 824 278

En 2022-2023, l'Association Petits Princes a de nouveau renforcé ses fonds propres grâce à l'affectation du résultat dégagé en 2021-2022 en report à nouveau. Cela lui permet de conforter son haut de bilan. Les fonds propres représentent ainsi 80,8 % du total du bilan au 30 juin 2023.

Concernant l'affectation du résultat net de l'exercice 2022-2023, soit 309 104 euros, il sera proposé à l'Assemblée Générale de le mettre en report à nouveau : le report à nouveau passerait ainsi de 4 999 504 euros à 5 308 608 euros.

Parmi les évolutions intervenues au passif du bilan, on citera :

- la poursuite de l'augmentation des fonds propres liée à un résultat positif du fait d'un niveau de collecte satisfaisant ;
- la hausse du poste fonds reportés liés aux legs, qui fait apparaître les montants des legs non encore réalisés ;
- une hausse sensible des dettes du fait des produits constatés d'avance et, dans une moindre mesure, des dettes fournisseurs. Le montant des produits constatés d'avance est lié aux conventions de mécénat qui ont été signées mais dont l'opération liée n'a pas encore eu lieu.

Quant à l'actif du bilan au 30 juin 2023, l'actif immobilisé diminue en raison de l'amortissement des biens immobiliers et de la vente des biens reçus par legs qui sont enregistrés dans l'actif immobilisé en attente de leur réalisation. La baisse des immobilisations en cours est liée à la fin des travaux de climatisation au 1^{er} janvier 2023. Les immobilisations correspondantes apparaissent dans les agencements et installations qui s'accroissent de plus de 570 000 euros.

Les investissements baissent très sensiblement par rapport aux années antérieures, atteignant 37 964 euros (contre 201 663 euros, en raison de la fin des aménagements de climatisation).

L'évolution de la trésorerie s'explique comme suit :

Evolution des flux de trésorerie

En euros	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net	309 104	1 450 784	1 189 859
+ Dotation aux amortissements et provisions	398 138	376 514	367 183
- Reprise de provisions pour risques et charges	1 382	31 774	944
- Reprise de fonds dédiés	0	0	0
A = Capacité d'autofinancement ou « résultat encaissable »	705 860	1 795 524	1 556 098
+ Variation actif circulant	356 790	-68 902	1 355 552
- Variation dettes à court terme	487 310	-468 886	1 130 376
B = Variation du besoin en fonds de roulement ou « impact des décalages de règlement »	- 130 520	399 984	225 176
C = A - B = Variation trésorerie d'exploitation ou « trésorerie disponible après impact des décalages de règlement »	836 380	1 395 540	1 330 923
+ Investissements corporels et incorporels	37 964	201 663	407 884
- Cessions d'immobilisations	0	0	0
D = Investissements	37 964	201 663	407 884
+ Souscription d'emprunt	0	0	0
- Remboursement d'emprunt	93 666	92 632	91 335
E = Financement externe	-93 666	-92 632	-91 335
F = C - D + E = Variation de trésorerie dont :	704 750	1 101 245	831 703
variation des valeurs mobilières de placement	0	0	0
variation des disponibilités	704 750	1 101 245	831 703

La trésorerie augmente de 704 750 euros en 2022-2023, confirmant la tendance des deux exercices précédents. Sur les trois dernières années, la capacité d'autofinancement explique la hausse de la trésorerie.

Le niveau élevé de la capacité d'autofinancement est lié à l'effet du maintien à un niveau élevé de la collecte. Cette évolution est détaillée dans la partie « compte de résultat ».

Le besoin en fonds de roulement baisse de plus de 130 000 euros en raison essentiellement de la forte hausse des dettes à court terme liée aux produits constatés d'avance (plus particulièrement les conventions de mécénat se rapportant à l'exercice 2023-2024).

Le montant des investissements diminue sensiblement après avoir atteint un niveau record en 2020-2021 (fin des travaux de climatisation).

En conclusion, l'Association Petits Princes est propriétaire de ses locaux, ce qui renforce sa structure, a un endettement qui reste modéré et un niveau de trésorerie satisfaisant. Elle dispose donc d'une situation bilancielle très saine et d'un patrimoine qui s'est sensiblement accru ces dernières années.

2.2. Compte de résultat

En euros	Exercice clos le 30/06/2023	Exercice clos le 30/06/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	4 840	4 980
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0	0
Ventes de prestations de service (parrainages)	61 550	58 704
Produits de tiers financeurs		
Subventions d'exploitation	650	350
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels de particuliers et collectes	687 355	688 005
Dons de manifestations, associations et écoles	539 163	488 725
Mécénats et médias	2 764 729	3 339 675
Legs, donations et assurances-vie	429 722	964 505
Contributions financières	0	0
Reprise sur amortissements, provisions et transferts de charges	1 382	31 774
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	41 329	27 927
Total I	4 530 720	5 604 646
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	2 032 285	2 205 740
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	121 632	116 530
Salaires et traitements	1 150 863	1 001 773
Charges sociales	503 142	434 944
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	397 896	370 665
Dotations aux provisions	242	5 849
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	18 727	10 085
Total II	4 224 788	4 145 586
-		
1. Résultat d'exploitation (I-II)	305 932	1 459 060

En euros	Exercice clos le 30/06/2023	Exercice clos le 30/06/2022
Produits financiers		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	62 042	5 377
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	62 042	5 377
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	19 613	20 576
Différences négatives de change	9	2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total IV	19 622	20 578
2. Résultat financier (III-IV)	42 419	-15 201
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	305 932	1 443 859
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	8 000
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Total V	0	8 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	37 761	0
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Total VI	37 761	0
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	- 37 761	8 000
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôt sur les bénéfices (VIII)	1 487	1 075
Total des produits (I+III+V)	4 592 762	5 618 023
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 283 658	4 167 239
Résultat de l'exercice	309 104	1 450 784

Evolution des contributions volontaires en nature

En euros	Exercice clos le 30/06/2023	Exercice clos le 30/06/2022
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	284 822	246 502
Prestations en nature	2 748 906	2 993 641
Bénévolat	1 647 754	1 648 299
Total	4 681 482	4 888 442
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	284 822	246 502
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	2 748 906	2 993 641
Personnel bénévole	1 647 754	1 648 299
Total	4 681 482	4 888 442

Le **total des produits d'exploitation** est passé de 5 604 646 euros lors de l'exercice clos le 30 juin 2022 à 4 530 720 euros lors du dernier exercice, soit une baisse de 19,2 %. Le montant atteint en 2021-2022 avait un caractère exceptionnel, ce qui explique cette évolution.

Parmi les principales évolutions, on peut citer :

- les dons de **mécénat et médias** représentent 2,8 millions d'euros en 2022-2023, en baisse de 17,2 %, après avoir atteint un montant exceptionnel en 2021-2022. Le résultat atteint reste néanmoins élevé et l'Association tient à remercier tous ses partenaires pour leur soutien ;
- les **dons de particuliers et collectes** atteignent 687 355 € (contre 688 005 € en 2021-2022), un niveau stable. Cette stabilité peut s'expliquer par la conjoncture économique. L'Association Petits Princes remercie tous les donateurs qui sont fidèlement à nos côtés ;
- les dons de **manifestations, associations et écoles** représentent 539 163 euros (contre 488 725 euros en 2021-2022), soit une hausse de 10,3 % qui témoigne de l'engagement des organisateurs d'événements au profit de l'Association. Nous tenons à leur adresser nos sincères remerciements ;
- les **legs et assurances-vie** atteignent 429 722 € euros, contre 964 505 euros en 2021-2022, soit – 55 %. Les legs en cours prennent du temps à être réalisés et ont un caractère aléatoire, ce qui explique leur évolution irrégulière. En 2022-2023, l'Association Petits Princes a encaissé ou achevé les dossiers provenant de 4 legs et de 4 assurances-vie (respectivement 8 et 6 en 2021-2022) ;
- les parrainages représentent 61 550 euros, en progression de 4,9 % par rapport à 2021-2022. Il s'agit de conventions avec des partenaires de l'association.

Comme les années précédentes, on note une quasi absence de **subventions** (650 euros), l'objet de l'Association se prêtant mal à ce type de ressources.

Le montant des **cotisations**, soit 4 940 euros, est en baisse de 2,8 %. Quant aux autres produits, ils représentent 41 329 euros. Ils incluent notamment les droits d'auteur encaissés dans le cadre de l'agenda de l'Association, les produits de la vente de ces agendas, les aides d'aide à l'apprentissage et divers produits de gestion courante.

Le **total des charges d'exploitation** est passé de 4 145 586 euros au 30 juin 2022 à 4 224 788 euros au 30 juin 2023, soit une hausse de 1,9 % après une forte hausse l'année précédente liée à la reprise de l'activité qui a fait suite au fort ralentissement, conséquence de la crise sanitaire qui a beaucoup perturbé la mission de l'Association.

L'activité de l'Association a repris :

- tant sur la réalisation des rêves avec 617 rêves réalisés (contre 475 en 2021-2022) ;
- que sur les projets hôpitaux : 38 projets ont été engagés en 2022-2023 (projets dont la réalisation a débuté ou s'est terminée au cours de l'exercice) contre 43 l'année précédente. L'opération sacs à dos (voir rapport d'activité) qui avait été initiée lors de l'année des 35 ans de l'Association a été renouvelée.

Malgré cette reprise de l'activité, les autres achats et charges externes baissent de 7,9 %, témoignant de l'effort constant de maîtrise des coûts.

Quant aux autres éléments d'évolution des charges d'exploitation, ils sont les suivants :

- une progression de 15,1 % des charges de personnel avec une hausse des effectifs, passés de 22 à 26 salariés, hors contrats d'apprentissage) au 30 juin. Cinq postes ont été créés au cours de l'exercice : deux postes d'assistantes administratives dans l'équipe des rêves, un poste de chargée des projets hôpitaux, un poste de comptable et un poste à temps partiel de chargé de projets audiovisuels ;
- l'Association a fait appel à l'intérim lors de l'exercice et a rémunéré des intervenants en honoraires pour des missions de graphisme et vidéos. Le total des coûts de personnel y compris les honoraires et les frais d'intérim a progressé de 15,7 % sur l'exercice ;
- une progression de 7,4 % de la dotation aux amortissements en raison du début des amortissements des installations de climatisation qui se sont achevés en janvier 2013.

Conséquence de ces différentes évolutions, le **résultat d'exploitation** est excédentaire à 305 932 euros contre 1 459 060 euros en 2021-2022.

Le **résultat financier est positif** (42 419 euros) en raison de la hausse des produits financiers.

De ces éléments découle un **résultat courant avant impôt** de 348 352 euros.

Les charges exceptionnelles de 37 761 euros se rapportent au règlement d'un litige dans le cadre d'une assurance-vie et dans celui d'un partenariat.

L'impôt sur les sociétés de 1 487 euros est lié aux produits financiers perçus sur l'année civile 2022, l'Association n'étant pas assujettie à cet impôt sur ses activités.

Le **résultat net** après impôt représente 309 104 euros, contre 1 450 784 euros l'année précédente.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 novembre 2023 de placer le résultat net en report à nouveau.

L'Association Petits Princes a recours de manière très importante aux contributions volontaires en nature, tant en terme de bénévolat qu'en terme de dons et prestations en nature.

En 2022-2023, les contributions volontaires en nature ont représenté 4 681 482 euros, contre 4 888 442 euros lors de l'exercice précédent (voir partie 2.3. Annexe aux comptes annuels).

2.3. Annexe aux comptes annuels

L'Association Petits Princes est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dans leur rédaction applicable au 1^{er} avril 2004. L'Association n'est assujettie ni à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ni à l'impôt sur les sociétés. L'Association est reconnue d'utilité publique depuis le 2 juin 2010 et ses états financiers sont audités chaque année par un Commissaire aux Comptes. Elle est en outre labellisée Don en confiance et membre de France Générosités.

L'objet social de l'Association Petits Princes, tel qu'il est défini dans ses statuts, consiste à :

- réaliser le rêve d'enfants gravement malades, qui répondent aux critères retenus par l'Association ;
- prendre en charge des projets en lien avec leur passion ;
- rassembler autour de ce projet la famille, l'équipe médicale, de futurs amis ;
- assurer ensuite un véritable « suivi » de ces enfants, grâce au soutien de partenaires de l'Association, en proposant de nouvelles activités ou de nouvelles distractions ;
- et, de façon générale, promouvoir ainsi que proposer toutes formes d'actions de nature à aider les enfants et leurs familles.

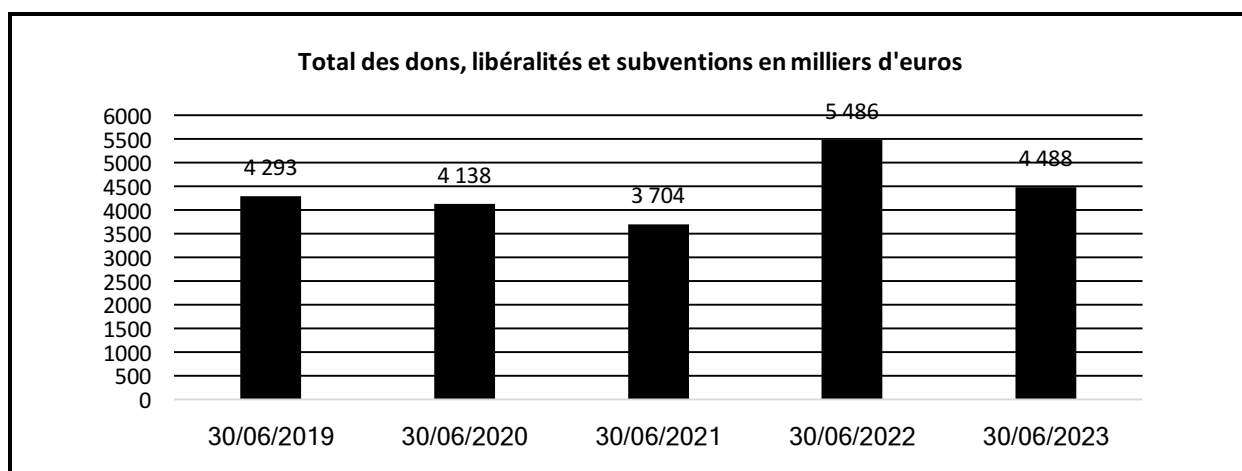
L'Association clôture ses comptes annuels au 30 juin de chaque année, ce qui correspond au rythme de son activité.

2.3.1. – Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2022-2023 a été marqué par plusieurs événements majeurs :

- après 2 années de perturbations liées à la crise sanitaire provoquée par le Covid, l'activité de l'association a poursuivi sa reprise amorcée en 2021-2022 :
 - tant au niveau des rêves avec 617 actions réalisées au cours de l'exercice auxquelles s'ajoutent 5 actions spécifiques (actions réalisées pour soutenir un petit prince qui -ne peut pas réaliser son rêve) ;
 - que des projets hospitaliers à l'initiative des services hospitaliers avec le soutien de 38 projets hospitaliers engagés au cours de l'exercice pour un montant de 260 920 euros (contre 43 projets pour 313 813 euros en 2021-2022). Sur ce total, des projets pour un montant de 260 930 euros (191 454 euros l'année précédente) ont été intégralement réalisés.
Par ailleurs, 52 projets pour un montant de 382 300 euros ont été approuvés par le comité des projets hospitaliers, ce qui témoigne du développement de ces projets dans les années à venir ;
- l'association développe également des projets hospitaliers à l'initiative de Petits Princes (voir également rapport d'activité), un axe de développement majeur retenu par l'association dans les années à venir :
 - l'opération sacs à dos mise en place pour les 35 ans de l'Association a été renouvelée en 2022-2023. 4 430 sacs à dos remplis d'objets ludiques et créatifs ont été offerts, ou vont l'être au début de l'année 2023-2024, à des enfants régulièrement hospitalisés ;
 - des coffrets surprise ont été offerts aux équipes soignantes avec qui l'Association est en contact ;
 - l'Association a financé le projet de décoration d'une nouvelle IRM à destination des enfants au sein du Memorial American Hospital du CHU de Reims. De même, l'Association s'est engagée dans le projet de décoration de 2 salles d'IRM pédiatriques à l'Hôpital Robert Debré. On peut également citer l'utilisation d'un casque de réalité virtuelle auprès de deux hôpitaux ;

- une baisse de 18,2 % de la collecte totale réalisée :



2.3.2. – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis et présentés selon la réglementation française en vigueur en respectant le règlement ANC 2014-03, relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, et le nouveau règlement ANC n°2018-06, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (articles 431-1 et suivants).

A. – Le mode de comptabilisation des legs

En application du nouveau plan comptable, les legs sont tous comptabilisés dès leur acceptation par le conseil d'administration.

B. – Le mode de comptabilisation des projets hospitaliers

Depuis l'exercice 2019-2020, la convention avec le service hospitalier est constatée dès sa signature en compte de tiers au bilan. La charge s'y rapportant n'est constatée qu'au fur et à mesure que le projet est réalisé par l'hôpital (sur justificatif des dépenses). Auparavant, la charge était enregistrée lors de chaque paiement et le sous-réalisé par rapport au budget engagé était constaté en charges à payer à la fin de l'exercice. Cela aboutissait à anticiper la charge des projets hospitaliers avant leur réelle consommation.

C. – Le mode de comptabilisation des conventions de mécénat

Les conventions de mécénat sont enregistrées en compte de produits lors de leur signature. C'est la réalisation de l'opération liée à la convention qui va déterminer si la convention est rattachée à l'exercice clos ou à l'exercice suivant en termes de produits.

Le montant des conventions de mécénat qui ont été signées mais dont le versement correspondant n'a pas encore eu lieu figure dans les créances liées aux conventions de mécénat.

Si l'opération liée n'a pas eu lieu au cours de l'exercice clos, la convention est enregistrée en produits constatés d'avance. C'est cette situation qui explique le montant élevé des produits constatés d'avance ces deux derniers exercices.

Les comptes annuels sont constitués :

- du bilan,
- du compte de résultat,
- et de la présente annexe,

qui forment un tout indissociable et certifié en tant que tel.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} juillet N-1 au 30 juin N.

Les principes comptables édictés par le code de commerce ont été appliqués :

- l'image fidèle (prudence, régularité, sincérité),
- le principe de continuité,
- le principe de la permanence des méthodes,
- le principe d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En ce qui concerne les cotisations, elles sont sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale. Elles sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

En outre, l'Association Petits Princes étant labellisée Don en confiance, ses comptes respectent les principes énoncés par cet organisme.

2.3.3. - Notes concernant le bilan

A. – Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût historique d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation sur l'exercice.

Tableau des immobilisations

En euros	Valeur brute début d'exercice A	Acquisitions B	Mises au rebut - Cessions C	Valeur brute fin d'exercice A+B-C
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	154 393	15 660	0	170 052
Immobilisations corporelles				
Constructions	6 175 950	0	0	6 175 950
Agencements et installations	469 130	607 197	0	1 076 327
Matériel informatique	153 978	22 304	1 759	174 523
Mobilier et matériel de bureau	206 046	0	0	206 046
Immobilisations en cours	607 197	0	607 197	0
Biens reçus liés aux legs	454 125	61 500	133 750	381 875
TOTAL	8 220 819	706 661	742 706	8 184 773

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'Association Petits Princes a réalisé des investissements à hauteur de 37 964 euros hors biens reçus liés aux legs destinés à être cédés. Ils portent sur des logiciels destinés à mettre à niveau la base de données et l'achat de nouveaux ordinateurs pour renouvellement. Dans le même temps, les matériels obsolètes ont été mis au rebut. Les investissements ont été autofinancés. Les travaux en cours sur la climatisation depuis 2020 s'étant terminés au 1^{er} janvier 2023, le montant correspondant, soit 607 197 euros, a été affecté aux agencements et installations.

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a recours ni aux amortissements dérogatoires ni aux amortissements dégressifs. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Constructions	20 ans
Agencements, installations	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	4 ans

Tableau des amortissements

En euros	Amortissements cumulés au début de l'exercice A	Dotations de l'exercice B	Diminutions d'amortissements de l'exercice C	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice A+B-C
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	150 000	16 403	0	166 403
Immobilisations corporelles				
Constructions	2 470 380	308 798	0	2 779 178
Agencements et installations	456 716	34 277		490 993
Matériel informatique	93 890	38 222	1 759	130 353
Mobilier et matériel de bureau	205 668	197	0	205 865
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Biens reçus liés aux legs	0	0	0	0
TOTAL	3 376 653	397 896	1 759	3 772 791

B. – Créances

Les créances incluent :

- les créances reçues par legs à hauteur de 278 539 euros ;
- les créances liées aux projets hôpitaux soit 374 312 euros. Elles représentent le montant des projets engagés mais non consommés au 30 juin 2023 ;
- les créances liées aux conventions de mécénat, 1 291 165 euros ;
- les avoirs fournisseurs, soit 112 713 euros principalement liés au projet des tablettes destinées aux hôpitaux ;
- les produits à recevoir et charges constatées d'avance à hauteur respectivement de 3 500 euros et 167 398 euros.

C. – Disponibilités

Les disponibilités incluent :

- le solde des comptes bancaires de l'Association Petits Princes soit 241 937 euros ;
- le solde d'un Livret A à hauteur de 86 734 euros ;
- le solde de 2 livrets pour un montant de 7 568 899 euros ;
- les intérêts sur compte à recevoir à hauteur de 58 697 euros ;
- le solde des espèces (caisse et devises) soit 1 122 euros.

D. – Fonds propres

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 6 décembre 2022 a décidé d'affecter le résultat net de l'exercice 2021-2022 de 1 450 784 euros en report à nouveau.

Les fonds propres n'ont pas été modifiés lors des deux derniers exercices hormis l'affectation du résultat.

Evolution des fonds propres (hors résultat de l'exercice)

En euros	Au 30/06/2022	Affectation du résultat		Augmentation // Diminution ou consommation		Au 30/06/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public (2)	Montant	Dont générosité du public (2)	Montant
Fonds associatif (1)	292 612			0	0	292 612
Réserve pour projet associatif	450 000			0	0	450 000
Réserve pour mission	2 378 434			0	0	2 378 434
Fonds pour investissement	3 358 089			0	0	3 358 089
Report à nouveau	3 548 720	1 450 784	1 421 768	0	0	4 999 504
Résultat de l'exercice	1 450 784	-1 450 784	-1 421 768	309 104	307 374	309 104
TOTAL	11 478 638	0	0	309 104	302 922	11 787 742

(1) Fonds propres sans droit de reprise.

(2) La part de la collecte issue de la générosité du public est de 98 %.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 28 novembre 2023 d'affecter le résultat de 2022-2023, soit 323 762 euros en report à nouveau.

L'Association mène une réflexion et suit régulièrement le niveau de ses réserves et ses besoins de financement.

Sur le plan financier, elle dispose de réserves d'un montant significatif en valeur absolue. Pour une structure associative, la présence de réserves permet de poursuivre son objet social sans être soumise aux aléas des collectes de fonds qui peuvent être variables selon la conjoncture économique, tant pour les particuliers donateurs, que pour les actions de mécénat des entreprises. Pour l'Association Petits Princes, la politique de constitution de réserves peut être abordée à deux niveaux :

- d'une part pour le financement des actions directement liées à l'objet social. Il s'agit des réserves pour mission et pour projet associatif représentant l'engagement pris par l'Association auprès des donateurs (particuliers et entreprises) pour réaliser des rêves et des projets hôpitaux. Ces réserves assurent la trésorerie suffisante pour assumer la mission, même si la conjoncture économique devait subir quelques aléas ;
- d'autre part, l'Association a besoin de conforter sa situation financière à long terme en sécurisant les besoins de financement liés à son actif immobilisé. Lors de l'acquisition des locaux, un emprunt a été contracté en complément de l'apport en fonds propres. Celui-ci assurait l'équilibre financier à long terme. Son remboursement venant impacter la trésorerie de l'association, il était nécessaire de dédier des ressources long terme pour maintenir cet équilibre financier du haut de bilan. Une partie des excédents annuels a donc été affectée à la reconstitution de cet équilibre financier. Cette affectation est décidée chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Quant au niveau nécessaire de ces réserves afin d'assurer la poursuite de l'activité de l'association sereinement, il est lié :

- tout d'abord à la pérennité de la réalisation des rêves d'enfants (plus de 600 par an en activité « normale ») ;
- ensuite à la poursuite et au développement des projets hôpitaux :
 - budget annuel de plus de 300 000 €,
 - projets hôpitaux à l'initiative de l'Association avec un budget de 1 000 000 € par an jusqu'en 2025-2026. Un poste salarié a été créé en septembre 2022 pour développer cette activité et un second poste en septembre 2023 (CDD de 18 mois) ;
 - et reconduction annuelle jusqu'en 2024-2025 d'un projet faisant suite aux sacs à dos pour 500 000 € ;
- par ailleurs, l'Association bénéficie d'importantes prestations à titre gratuit chaque année pour ses missions sociales qui constituent des sources d'économies (réalisation des rêves, valorisation du temps des nombreux bénévoles, communication, ... entre 4 000 000 et 4 500 000 € par an).

Compte tenu du besoin de l'Association de conforter sa situation financière à long terme, un niveau de réserves suffisant est nécessaire au regard de ses ressources qui ne sont constituées que de dons (de personnes physiques et morales), de legs et d'assurances-vie, l'Association ne recevant aucune aide publique.

La situation sanitaire rencontrée au cours de ces dernières années a conduit à renforcer les réserves de manière exceptionnelle, les capitaux propres représentant 2,8 ans d'activité, ce qui permet à l'Association d'être prête à avoir une activité soutenue dès maintenant et d'accroître sa présence dans les services hospitaliers via les projets hôpitaux qui constituent un de ses axes de développement majeurs.

E. – Fonds reportés liés aux legs

Les fonds reportés liés aux legs sont destinés à compenser les biens et créances relatifs aux legs en cours enregistrés dans le bilan. Au 30 juin 2023, ces fonds se rapportaient à 8 legs et au 30 juin 2022, à 9 legs.

En euros	Au 30/06/2022	Evolution		Au 30/06/2023
		Augmentation	Diminution	
Fonds reportés liés aux legs	589 302	241 500	170 388	660 414

- **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

Ce poste inclut en 2022-2023 l'emprunt relatif à l'achat des locaux du siège : il s'agit d'un emprunt de 1 766 372 euros avec un taux fixe de 1,27 %. Les mensualités de remboursement s'étalent de février 2017 à juillet 2029. A fin juin 2023, le capital restant à rembourser représente 595 629 euros.

- **Dettes fournisseurs et comptes rattachés – Dettes des legs ou donations**

Ce poste représente 123 485 euros et inclut, d'une part des dettes fournisseurs pour un montant de 108 014 euros, d'autre part des factures non parvenues pour 15 472 euros.

- **Dettes fiscales et sociales**

Ce poste, d'un montant de 349 390 euros, inclut :

- les provisions pour congés payés, jours de récupération du temps de travail et intéressement, soit un montant de 130 094 euros ;
- les charges sociales et fiscales à payer au 30 juin 2023 pour une somme de 219 296 euros.

- **Autres dettes**

Elles sont constituées :

- des dettes envers les hôpitaux liées aux projets (montant restant à payer sur les projets engagés) à hauteur de 180 095 euros ;
- des charges à payer et des produits constatés d'avance (respectivement 15 914 euros et 855 200 euros (voir partie C.7 – Comptes de régularisation)).

Etat d'échéance des dettes à la clôture de l'exercice

En euros	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		un an au plus	à plus d'un an et moins de 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
- à plus de 2 ans à l'origine	596 147	95 298	391 384	109 465
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 485	123 485	0	0
Dettes fiscales et sociales	349 390	349 390	0	0
Dettes projets hôpitaux	180 095	180 095		
Charges à payer et produits constatés d'avance	871 114	871 114	0	0
TOTAL	2 120 232	1 619 383	391 384	109 465

G. – Comptes de régularisation

- **Produits à recevoir**

Ce poste atteint 3 500 euros au 30 juin 2023, correspondant à des décalages de règlement dans le fonctionnement courant de l'Association et un décalage de règlement lié à un accord de partenariat.

- **Charges constatées d'avance**

Ce poste, d'un montant de 167 398 euros, inclut principalement :

- les 1 741 sacs à dos non encore livrés au 30 juin 2023 ;
- des charges relatives à des rêves qui sont en préparation à hauteur de 40 257 euros ;
- des contrats de maintenance et des charges diverses dont la date d'échéance diffère de celle de l'exercice (à hauteur de 10 664 euros).

- **Charges à payer**

Elles représentent 15 914 euros et comprennent notamment des charges :

- liées à des rêves d'enfants ou à des charges liées aux missions sociales (soit 1 871 euros) ;
- un prorata de taxes foncières (13 534 euros) ;
- et des charges de gestion courante (509 euros).

- **Produits constatés d'avance**

Leur montant est de 855 200 euros au 30 juin 2023. Il correspond aux conventions de mécénat qui ont été signées mais dont l'opération n'aura lieu qu'au cours de l'exercice suivant.

- **Eléments hors bilan**

La garantie du Crédit Mutuel par rapport à l'emprunt de l'Association Petits Princes est constituée d'un nantissement de compte bancaire rémunéré à hauteur du montant garanti à l'origine, soit 1 766 372 euros.

2.3.4. - Notes concernant le compte de résultat

- **Cotisations**

Le poste cotisations comprend les cotisations sans contrepartie des membres titulaires.

- **Vente de prestations de services : parrainages**

Ce poste inclut les produits des conventions de parrainages.

- **Subvention de collectivités publiques**

En 2022-2023, ce poste inclut des subventions provenant de collectivités locales pour un montant de 650 euros.

- **Dons de particuliers et collectes, mécénat et médias, legs, donations et assurances-vie, dons de manifestations, associations et écoles**

Sont incluses dans les dons, les sommes provenant des particuliers, des manifestations, associations, écoles et de diverses collectes. Quant aux produits des mécénats et médias, ils ont pour origine, d'une part, les participations versées par des entreprises ayant le caractère de mécénat, d'autre part, les gains liés à des émissions télévisées.

Les sommes provenant de manifestations, associations et écoles sont dans une rubrique distincte du compte de résultat afin de faciliter le rapprochement des données avec celles du compte de résultat par origine et destination : dans ce dernier, ces sommes sont incluses dans les « autres produits liés à la générosité du public ».

Etat des legs et assurances-vie

Produits	2022-2023	2021-2022
Montant perçu au titre d'assurances-vie	247 768	266 212
Montant des produits de legs ou donations	260 855	395 495
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	125 961	592 000
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	170 388	712 332
Charges	2022-2023	2021-2022
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	133 750	585 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	241 500	416 534
Solde	429 722	695 129

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'Association Petits Princes a encaissé le montant de 4 assurances-vie et des versements relatifs à 4 legs.

Au 31 août 2023, 18 legs sont en cours de traitement ou d'étude. 9 legs n'ont pas encore été acceptés par le conseil d'administration à défaut d'informations suffisantes. Les sommes à percevoir sur ces legs sont estimées à 1 600 000 euros.

○ **Avantages et des ressources provenant de l'étranger**

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
Algérie	0 €
Allemagne	4 171 €
Argentine	400 €
Australie	10 €
Autriche	50 €
Brésil	5 €
Belgique	11 046 €
Canada	6 090 €
Chili	2 €
Congo	1 €
Côte d'Ivoire	7 €
Danemark	50 €
Emirats Arabes Unis	125 €
Espagne	1 790 €
Etats-Unis	19 049 €
Grande-Bretagne	24 877 €
Grèce	127 €
Irlande	10 €
Italie	171 €
Luxembourg	628 €
Mexique	20 €
Pays-Bas	146 €
Portugal	121 €
Roumanie	10 €
Singapour	150 €
Suède	100 €
Suisse	1 935 €
Total	71 091 €

Au cours de l'exercice 2022-2023, 71 091 € de dons ont été reçus de l'étranger.

○ **Autres produits et reprise de provisions**

Les autres produits incluent :

- des droits d'auteur versés à l'Association Petits Princes dans le cadre de l'agenda qui est disponible en fin d'année (16 050 euros) ;
- les produits de la vente de ces agendas (2 040 euros) ;
- des indemnités liées à la caisse primaire d'assurance-maladie et à la prévoyance (- 100 euros) ;
- des aides reçues dans le cadre de 4 contrats d'apprentissage (23 333 euros) ;

- des produits divers de gestion courante (5 euros) ;

La reprise sur provision de 1 382 euros est liée à la provision pour pensions.

○ **Charges d'exploitation**

Les achats et autres charges externes incluent principalement les charges directes liées aux rêves et aux projets hôpitaux, les charges relatives aux locaux, aux fournitures, à la maintenance, aux assurances, au courrier, etc. Parmi les honoraires figurent ceux du Commissaire aux Comptes pour 15 472 euros au titre de l'exercice 2022-2023.

Quant aux impôts, taxes et versements assimilés, ils correspondent à la taxe sur les salaires à laquelle est assujettie l'Association et aux taxes foncières.

Viennent ensuite les salaires et traitements, y compris les primes et indemnités diverses, et les charges sociales s'y rapportant.

La politique salariale de l'Association Petits Princes est prudente, avec un grand respect de chaque permanent, comme en témoignent les avantages mis en place, principalement contrat de prévoyance et accord d'intéressement. 54 % de l'effectif de l'Association a le statut cadre (hors salariés en apprentissage). Le montant global annuel des trois rémunérations les plus élevées s'élève à 238 348 euros (hors charges sociales) en 2022-2023.

Les dotations aux amortissements des immobilisations s'élèvent à 397 896 euros et la dotation aux provisions pour pensions à 242 euros.

Les autres charges incluent les charges diverses de gestion courante.

○ **Résultat financier**

L'Association dégage un résultat financier de 42 419 euros au 30 juin 2023 qui résulte :

- de charges financières de 19 622 euros principalement liées, d'une part aux intérêts sur l'emprunt immobilier contracté pour l'acquisition des locaux à hauteur de 8 128 euros, d'autre part à des frais bancaires (11 485 euros) et à des pertes de change (9 euros) ;
- des produits financiers sur le Livret A et deux comptes sur livret à hauteur de 62 042 euros.

○ **Résultat exceptionnel et impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés est lié aux intérêts perçus sur les livrets d'épargne de l'Association.

○ **Contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires à titre gratuit ne donnent pas lieu à un enregistrement comptable à l'exception des abandons de remboursement de frais des bénévoles comme le prévoit le Nouveau Plan Comptable.

Ces contributions portent, d'une part sur le bénévolat, d'autre part sur les dons et prestations en nature.

Ces contributions volontaires en nature font l'objet d'une valorisation extra comptable précise, selon les modalités suivantes :

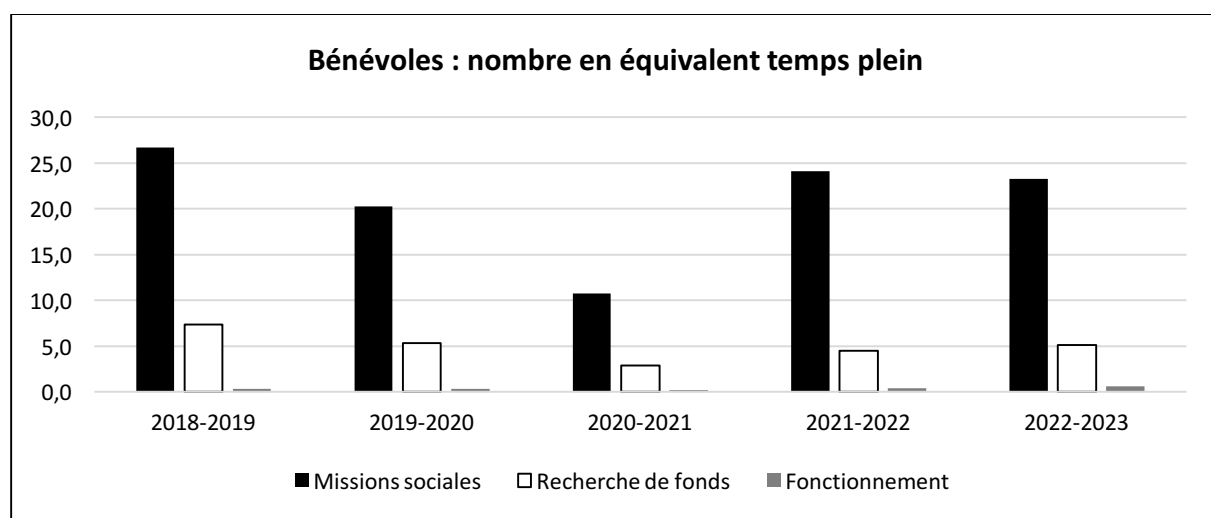
- le bénévolat est évalué en équivalent temps plein sur la base du coût d'un salarié qui occuperait le même poste ;
- les dons en nature sont évalués au prix de revient ;
- les prestations en nature donnent lieu à un inventaire exhaustif et sont valorisées au prix que l'Association aurait supporté si elle avait dû faire la dépense. Cette valorisation est effectuée à partir des documents fournis par les donateurs.

Bénévoles : nombre et équivalent temps plein (présents au 30 juin)

Rubriques	Nombre de bénévoles			Bénévoles en équivalent temps plein		
	30 juin 2023	30 juin 2022	30 juin 2021	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Missions sociales :	66	59	67	23,3	24,1	10,8
. rêves et suivis des familles	64	58	66	23,0	23,9	10,6
. projets hôpitaux	1	1	1	0,3	0,2	0,2
Recherche de fonds, dont :	26	25	30	5,1	4,5	2,9
. appel à la générosité du public	26	28	30	4,6	4,4	2,8
. recherche d'autres ressources	0	0	0	0,5	0,1	0,1
Fonctionnement	4	3	1	0,6	0,4	0,2
Total	96	87	98	29,0	29,0	13,8

Les bénévoles sont essentiels à l'Association Petits Princes. Sans eux, l'Association ne pourrait pas fonctionner. Nous leur en sommes très reconnaissants et les en remercions.

En équivalent temps plein, les bénévoles représentent 29 personnes en 2022-2023. En 2020-2021, le bénévolat avait été très affecté par la situation sanitaire, d'où seulement 13,8 bénévoles en équivalent temps plein.



La majorité des bénévoles intervient au niveau des missions sociales : ils accompagnent les enfants lors de la réalisation de leurs rêves et assurent leur suivi dans le temps. L'Association compte 5 médecins bénévoles au 30 juin 2023 qui sont en contact avec les médecins suivant les enfants malades.

Estimation et répartition analytique des contributions volontaires à titre gratuit

Valorisation en milliers d'euros	Bénévolat		Prestations et dons en nature		Total	
	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022
Missions sociales :	1 342,8	1 373,9	1 386,3	603,6	2 729,1	1 977,5
. rêves et suivis des familles	1 319,1	1 358,8	1 192,8	415,0	2 511,9	1 773,8
. projets hôpitaux	23,7	15,1	193,4	188,6	217,2	203,7
Recherche de fonds :	270,3	245,1	1 647,4	2 636,5	1 917,8	2 881,6
. appel à la générosité du public	264,9	240,2	1 614,5	2 583,8	1 879,4	2 824,0
. recherche d'autres ressources	5,4	4,9	32,9	52,7	38,4	57,6
Fonctionnement	34,6	29,3	0,0	0,0	34,6	29,3
Total	1 647,8	1 648,3	3 033,7	3 240,1	4 681,5	4 888,4

Au cours de l'exercice 2022-2023, la valorisation du bénévolat est restée stable (passant de 1 648 milliers d'euros à 1 648 milliers d'euros). Il reste toujours difficile de recruter des bénévoles pour accompagner les enfants lors de la réalisation de leurs rêves.

Quant aux prestations et dons en nature, ils sont constitués de « gratuités » dont bénéficie l'Association Petits Princes lors de la réalisation des rêves, comme par exemple une chambre d'hôtel non facturée ou des places de spectacles offertes aux enfants, et de « gratuités » en matière de communication, comme des annonces dans la presse et des bannières Internet, etc. L'Association bénéficie également de « gratuités » dans le cadre des projets hôpitaux : en 2022-2023, elle a enregistré plus de 158 milliers d'euros dans le cadre de l'opération sacs à dos.

D'une manière générale, l'Association Petits Princes bénéficie de manière récurrente de nombreuses annonces publicitaires gratuites dans la presse écrite, sur Internet, en télévision et en radio. Les annonces publicitaires portent souvent sur le recrutement de bénévoles : l'Association a en effet besoin de bénévoles pour accompagner les enfants dans la réalisation de leurs rêves.

Cumul et répartition en valeur des contributions volontaires à titre gratuit et des charges comptabilisées

En milliers d'euros	Contributions volontaires à titre gratuit		Charges comptabilisées		Total	
	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022
Missions sociales :	2 729,1	1 977,5	3 094,3	3 092,2	5 823,4	5 069,7
. rêves et suivis des familles	2 511,9	1 773,8	2 263,7	2 082,3	4 775,6	3 856,2
. Projets hôpitaux	217,2	203,7	830,7	1 009,9	1 047,8	1 213,6
Recherche de fonds :	1 917,8	2 881,6	826,9	727,9	2 744,7	3 609,5
. appel à la générosité du public	1 879,4	2 824,0	761,0	701,9	2 640,4	3 525,9
. recherche d'autres ressources	38,4	57,6	65,9	26,0	104,3	83,6
Frais de fonctionnement et autres	34,6	29,3	362,4	347,2	397,0	376,4
Total	4 681,5	4 888,4	4 283,7	4 167,2	8 965,1	9 055,7
Part (en %)	52,2%	54,0%	47,8%	46,0%	100,0%	100,0%

Compte tenu de l'importance des contributions non comptabilisées dont bénéficie l'Association Petits Princes, ce tableau a pour objectif de les mettre en parallèle avec les charges effectivement supportées. Ainsi, sur un coût global de 8 965 milliers d'euros en 2022-2023, l'Association a bénéficié de 4 682 milliers d'euros de « gratuités » (soit 52 %) pour des charges effectivement supportées de 4 284 milliers d'euros (soit 48 %).

Ce qui signifie que pour 1 euro de dépense comptabilisé, l'Association reçoit 1,09 euro de contributions volontaires à titre gratuit.

La part relative des contributions volontaires à titre gratuit a diminué en 2022-2023, passant de 54 % à 52,2 % en raison de la baisse des montants dans la recherche de fonds (de 2 882 milliers d'euros à 1 918 milliers d'euros).

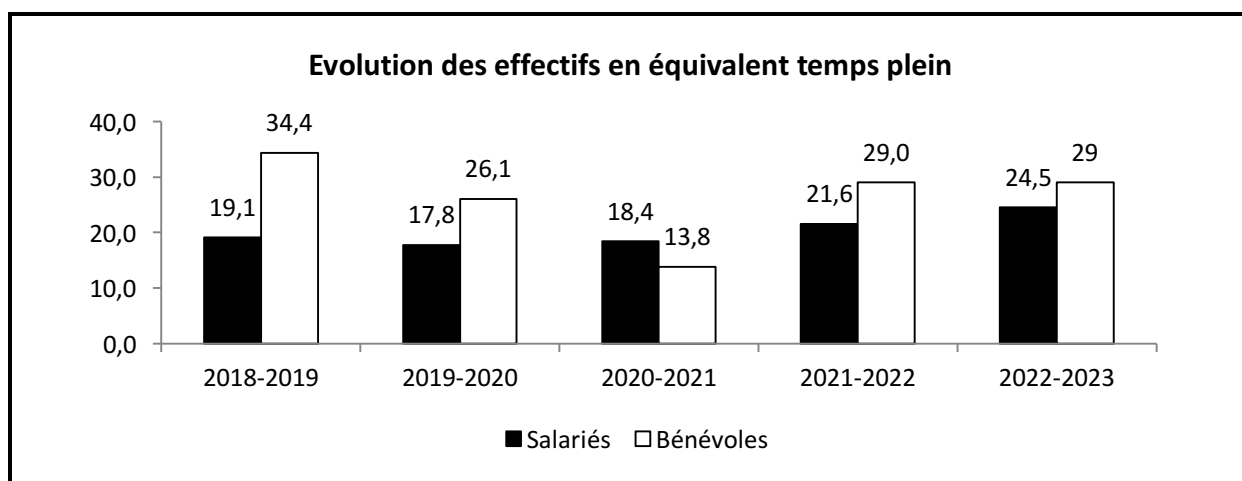
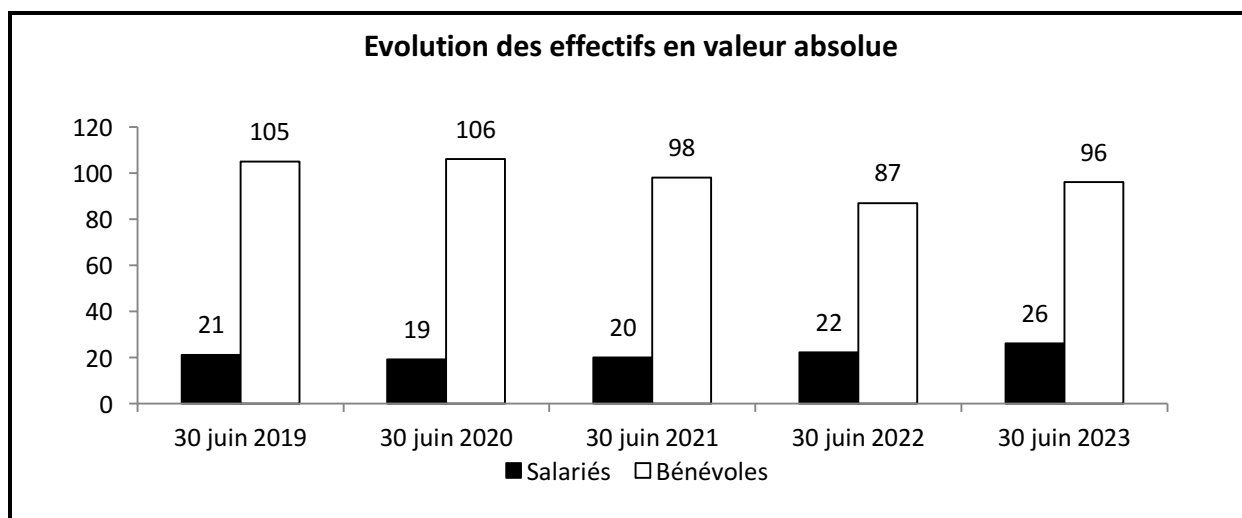
Pour les missions sociales, la part des « gratuités » représente 46,9 % en 2022-2023 (soit 2 729 milliers d'euros sur un total de 5 823 milliers d'euros) contre 39 % en 2021-2022. L'importance des gratuités obtenues dans le cadre des projets hôpitaux explique cette évolution.

Au niveau de la recherche de fonds, la part relative des « gratuités » atteint 70 % (1 917 milliers d'euros en 2022-2023 sur un total de 2 745 milliers d'euros) contre 80 % en 2021-2022.

L'importance des contributions non comptabilisées est une particularité de l'Association Petits Princes. Sans elles, l'Association ne pourrait pas fonctionner.

2.3.5. – Les effectifs

Les effectifs de l'Association Petits Princes incluent des salariés et une majorité de bénévoles. Leur évolution est la suivante hors salariés en apprentissage :



L'Association employait 26 personnes au 30 juin 2022 (22 au 30 juin 2022), dont 23 à plein temps, et 2 à quatre-cinquième et une à trois-cinquième. En équivalent temps plein, l'effectif de l'Association comprenait 25 personnes au 30 juin 2023 contre 21,6 au 30 juin 2022.

Cinq nouveaux postes ont été créés au cours de l'exercice : deux postes d'assistante administrative dans l'équipe des rêves, un poste de comptable, un poste de chargée des projets hôpitaux et un poste de chargé de projets audiovisuels dans l'équipe communication et partenariats.

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'Association avait eu recours à un contrat à durée déterminée pour renforcer l'équipe administrative et financière pour la clôture des comptes.

Enfin, l'Association a accueilli trois salariées en apprentissage au cours de l'exercice, à l'accueil, aux partenariats et dans le domaine juridique. L'effectif y compris les contrats en apprentissage s'élève à 29 personnes en valeur absolue.

L'Association Petits Princes fait appel au bénévolat dans des proportions importantes : sa mission ne pourrait pas s'accomplir sans la participation de nombreux bénévoles dans les trois équipes. Cet appel aux bénévoles n'est pas récent, il fait partie du développement de l'Association.

Il est important de noter qu'au 30 juin 2023, 50 % des bénévoles était aux côtés de l'Association depuis plus de cinq ans, un atout précieux qui traduit leur attachement à la mission et leur bonne intégration dans la structure.

Ainsi, l'effectif total de l'Association atteint 122 personnes au 30 juin 2023 (hors salariées en apprentissage), dont 79 % de bénévoles.

En équivalent temps plein, l'Association Petits Princes représente 53,5 personnes au 30 juin 2023 (hors salariées en apprentissage), dont 54 % de bénévoles, contre 53,5 personnes au 30 juin 2019 (avec une proportion de 64 % de bénévoles).

2.3.6. – Engagement de retraite

L'Association petits Princes a comptabilisé pour la première fois en 2020-2021 une provision pour indemnité de départ à la retraite. Une simulation de cet engagement avait été faite au 30 juin 2020 et présentée dans les états financiers. Le montant théorique de cette provision pour indemnité de départ à la retraite a été chiffrée avec les hypothèses suivantes :

- âge de départ : 65 ans ;
- taux de charges sociales patronales : 50 % ;
- turn-over faible ;
- évolution des rémunérations : 1,0 % ;
- taux d'actualisation : 3,81 %.

Pour l'exercice 2022-2023, la provision représente 28 610 euros, soit une dotation aux provisions de 242 euros et une reprise de provisions de 1 382 euros.

2.3.7. Compte de résultat par origine et destination

Compte de résultat par origine et destination

A - Produits et charges par origine et destination (en euros)	Exercice clos le 30/06/2023		Exercice clos le 30/06/2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	4 840	4 840	4 980	4 980
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels dont	687 355	687 355	688 005	688 005
- Particuliers	619 086	619 086	598 994	598 994
- Collectes	68 270	68 270	89 010	89 010
- Legs, donations et assurances-vie	429 722	429 722	964 505	964 505
- Mécénat	2 764 729	2 764 729	3 339 675	3 339 675
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	617 255	617 255	519 153	519 153
- Manif., assoc., écoles et délégations	539 163	539 163	488 725	488 725
- Autres	78 092	78 092	30 427	30 427
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	61 550		58 704	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	0		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	25 279		10 877	
3 - Subventions et autres concours publics	650		350	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	1 382	0	31 774	0
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	0	0	0	0
Total	4 592 762	4 503 901	5 618 023	5 516 318
Charges par destination				
1 - Missions sociales				
Rêves et suivis des familles	2 263 672	2 218 399	2 082 331	2 040 685
Projets hôpitaux	830 652	814 039	1 009 879	989 682
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	761 041	745 820	701 894	687 856
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	65 905	64 587	25 983	25 463
3 - Frais de fonctionnement	360 659	353 446	340 228	333 423
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	242	237	5 849	5 732
5 - Impôt sur les bénéfices	1 487		1 075	
6 - Report en fonds dédiés de l'exercice	0	0	0	0
Total	4 283 658	4 196 528	4 167 239	4 082 841
Excédent ou déficit	309 104	307 374	1 450 784	1 433 477

Compte de résultat par origine et destination (suite)

B - Contributions volontaires en nature (en euros)	Exercice clos le 30/06/2023		Exercice clos le 30/06/2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
- Bénévolat	1 647 754	1 647 754	1 648 299	1 648 299
- Prestations en nature	2 748 906	2 748 906	2 993 641	2 993 641
- Dons en nature	284 822	284 822	246 502	246 502
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public	0	0	0	0
3 - Concours publics en nature	0	0	0	0
Total	4 681 482	4 681 482	4 888 442	4 888 442
Charges par destination				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	2 729 079	2 729 079	1 977 526	1 977 526
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 917 758	1 917 758	2 881 632	2 881 632
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	34 646	34 646	29 284	29 284
Total	4 681 482	4 681 482	4 888 442	4 888 442

A – Incidence de l'application du nouveau plan comptable associatif

Le compte de résultat par origine et destination a été présenté pour la première fois lors de l'exercice clos au 30 juin 2020.

La principale différence au niveau des ressources consistait à inclure le mécénat dans les fonds issus de la générosité du public. Par conséquent, la part des fonds provenant de la générosité du public dans les ressources de l'Association est proche de 100 %, l'Association ne percevant quasiment pas de subventions ou de ressources non liées à la générosité du public.

Les colonnes « total » du compte de résultat par origine et destination se rapprochent du total du compte de résultat, exception faite du traitement des cessions d'actifs (hors legs) : dans le compte de résultat, le prix de vente apparaît dans les produits et la valeur nette comptable dans les charges ; dans le compte de résultat par origine et destination, seule la plus ou moins-value de cession apparaît dans les produits.

Quant aux colonnes « dont générosité du public », elles sont établies selon le principe suivant : compte tenu du fait que 98 % des ressources de l'Association Petits Princes proviennent de la générosité du public, les charges couvertes par ces ressources représentent 98 % de la totalité des charges de l'Association, exception faite de l'impôt sur les sociétés qui n'est pas financé par des ressources issues de la générosité du public.

B - Principes de ventilation des charges

Les charges sont l'objet d'une ventilation analytique entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement. Les principes de ventilation des charges sont légèrement modifiés chaque année afin de les adapter aux évolutions de l'Association.

L'Association avait pris en compte en 2020-2021 les recommandations de l'IGAS portant sur la répartition analytique de ses charges. Par conséquent, le nombre de clés de répartition avait été réduit et la ventilation analytique des charges de personnel avait été revue.

Depuis 2019-2020, la qualification du mécénat comme étant issu de la générosité du public a induit des modifications dans la répartition des charges. Ainsi, les principes de ventilation des frais de recherche de fonds ont été adaptés à partir de 2019-2020 : les frais se rapportant au mécénat et auparavant inclus dans les frais de recherche des autres fonds privés sont désormais inclus dans les frais d'appel à la générosité du public.

Par ailleurs, à la suite du contrôle de l'IGAS intervenu fin 2020 et début 2021, quelques reclassements avaient été opérés dans les rubriques du compte de résultat par origine et destination :

- les produits se rapportant aux manifestations, associations et écoles figurent dans les « Autres produits issus de la générosité du public » ;
- le produit des ventes d'agendas, auparavant inclus dans les « Dons manuels » sont inclus dans les « Autres produits non liés à la générosité du public ».

Missions sociales

Les missions sociales incluent les activités qui constituent l'objet de l'Association Petits Princes, à savoir :

- la réalisation des rêves d'enfants gravement malades et le suivi des familles tout au long de la maladie. Le suivi des familles dans le temps constitue la spécificité de l'activité de l'Association Petits Princes qui la distingue de nombreuses autres associations ;
- l'aide au financement de projets menés par les hôpitaux et destinés à améliorer les conditions de l'enfant hospitalisé dans le respect de l'objet de l'Association Petits Princes.

L'aide au financement de projets menés par les hôpitaux apparaît sur une ligne distincte au sein des missions sociales afin d'apprécier son développement.

Les missions sociales incluent les coûts directs et indirects qui disparaîtraient si elles n'étaient pas réalisées.

Notamment, les frais de suivi des familles incluent une partie des charges liées aux publications de l'Association – essentiellement Magazine Petits Princes, quadrimestriel – destinées, d'une part à informer les familles et les hôpitaux partenaires, d'autre part à l'information des donateurs, donc à la recherche de fonds. La partie des charges affectées aux missions sociales est déterminée au prorata du nombre d'exemplaires de ces publications envoyés aux familles et aux hôpitaux.

Les missions sociales comprennent également des charges à caractère administratif directement liées aux rêves, comme par exemple les coûts afférents à la tenue d'un relevé précis des dépenses directes réalisées lors des rêves avec la comptabilité attenante.

Quant aux projets hôpitaux, ce sont des projets ludiques et pédagogiques qui émanent des services de pédiatrie avec lesquels l'Association est en lien. Ils peuvent également être transversaux et concerner l'ensemble d'un hôpital pédiatrique, sous réserve d'arbitrages au regard du projet associatif.

Depuis 2020-2021, les charges relatives aux projets hôpitaux sont déterminées à partir des charges se rapportant au pôle hôpital de l'Association qui sont réparties entre les activités rêves et projets hôpitaux dans une proportion de 50 % - 50 %. Compte tenu du développement des projets hôpitaux, la proportion de 80 % - 20 % a été revue pour l'exercice 2022-2023.

Cette nouvelle répartition a été établie en 2022-2023 en appliquant un rapport entre :

- les coûts directs se rapportant aux rêves et aux suivis des familles incluant les gratuités (moyenne sur 2 ans soit 715 000 €),
- et les coûts directs des projets hôpitaux y compris les gratuités (870 000 € sur 2 ans).

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds sont composés :

- d'une part, des frais d'appel à la générosité du public, c'est-à-dire les charges liées aux collectes de fonds, incluant notamment les frais d'appel et de traitement des dons, une partie des frais de publication de l'Association, les frais de publicité, les frais d'appel et de traitement des legs, les frais liés à la tenue des fichiers, etc.

Comme indiqué ci-avant, les frais d'appel à la générosité du public incluent depuis le règlement ANC n°2018-06 les frais de recherche des autres fonds privés, c'est-à-dire liés au démarchage d'entreprises pour obtenir des fonds de mécénat ;

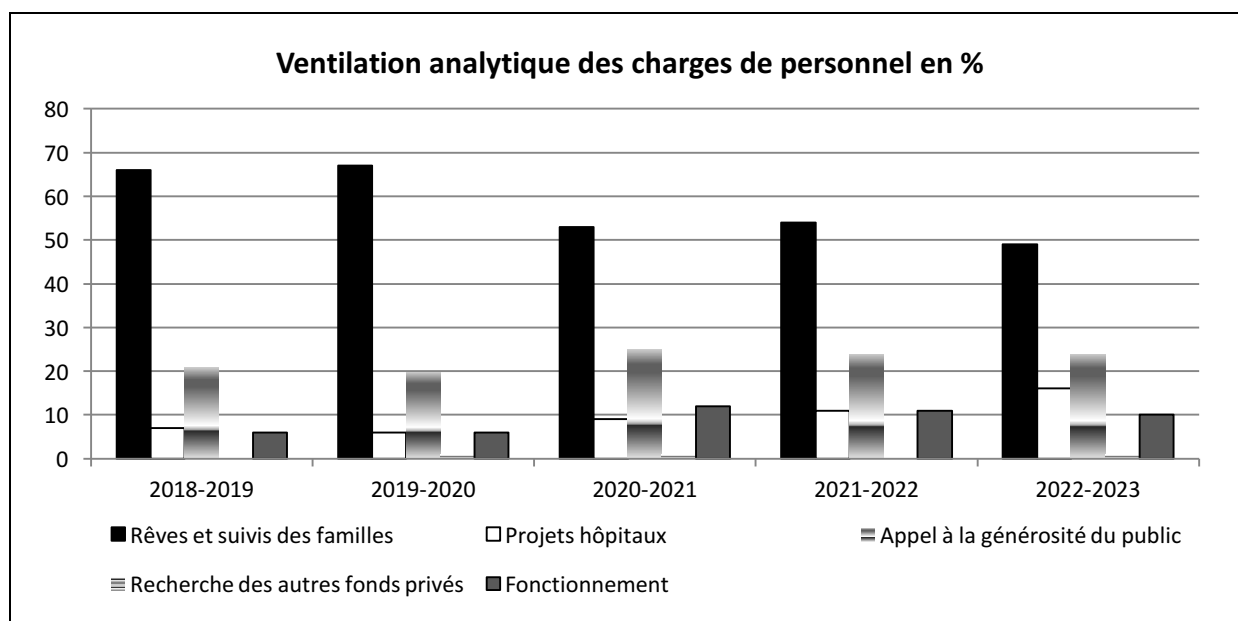
- d'autre part, les frais de recherche d'autres ressources, soit les frais se rapportant aux ressources de l'Association non liées à la générosité du public (parrainages).

Frais de fonctionnement et autres

Les frais de fonctionnement comprennent les charges non imputables aux missions sociales ou aux frais de recherche de fonds, soit les charges de direction générale, financière, comptable et les frais généraux.

Quant aux principes de répartition des charges entre ces rubriques, ils sont les suivants :

- pour les charges de personnel (salaires et charges s'y rapportant), la ventilation est réalisée par salarié, en fonction du temps consacré à chaque activité. Cette ventilation a été modifiée en 2022-2023 compte tenu de l'évolution de l'Association, en particulier le développement des projets hôpitaux. Elle est la suivante pour les cinq derniers exercices :



- pour les charges liées aux locaux (charges de copropriété, d'électricité, d'entretien et réparations, intérêts d'emprunts et taxes foncières), les montants sont répartis au prorata des surfaces d'utilisation. Cette répartition a également évolué en 2022-2023 car elle est liée à la répartition des charges de personnel ;

- pour toutes les autres charges, il est tenu compte du résultat de l'imputation analytique effectuée lors de l'enregistrement comptable ou, à défaut, de clés de répartition entre les différentes rubriques en fonction de la destination de ces charges.

Il est à noter que la clé de répartition adoptée est reconduite d'année en année, sauf exception comme cela est le cas en 2022-2023 à la suite du développement des projets hôpitaux.

Des changements de répartition des charges ont donc été opérés en 2022-2023 mais ils ne constituent pas un changement majeur par rapport aux années antérieures, ne concernant que la répartition au sein des missions sociales entre les rêves et les projets hôpitaux.

C – Evolution des produits et des charges au cours de l'exercice¹

A l'issue de l'exercice 2022-2023, le total des produits atteint 4 592 762 euros, contre 5 618 023 euros à l'issue de l'exercice précédent, soit une baisse de 18,2 %.

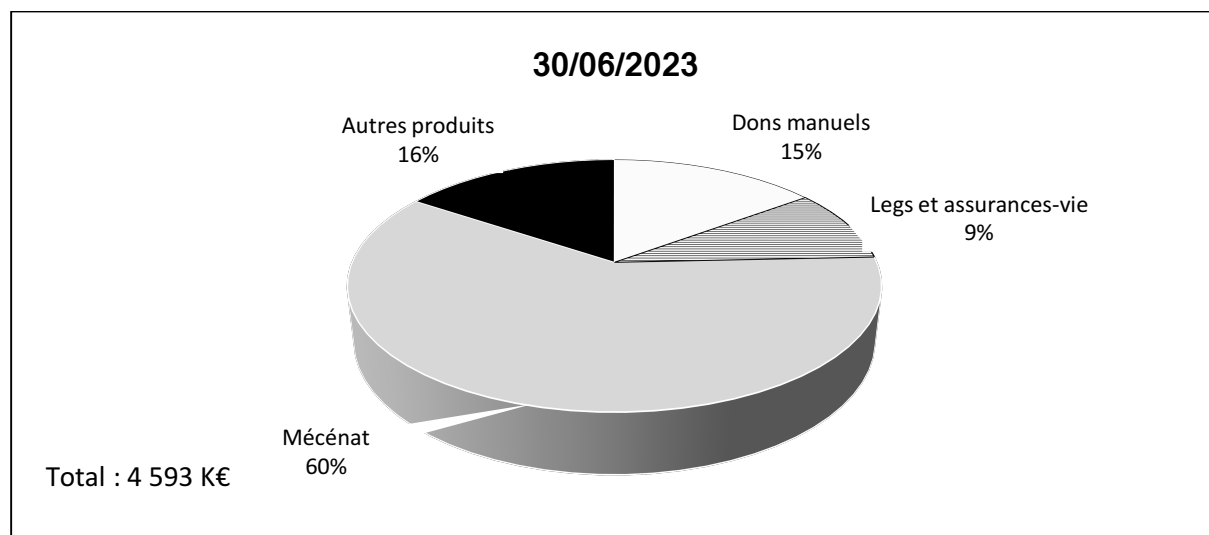
Cette évolution s'analyse ainsi :

- un recul de 18,4 % des produits de la générosité du public (qui passent de 5 516 318 euros à 4 503 901 euros). Cette évolution est commentée dans la partie sur le compte de résultat ;
- les produits non liés à la générosité du public diminuent de 12,6 % (de 101 705 euros à 88 861 euros).

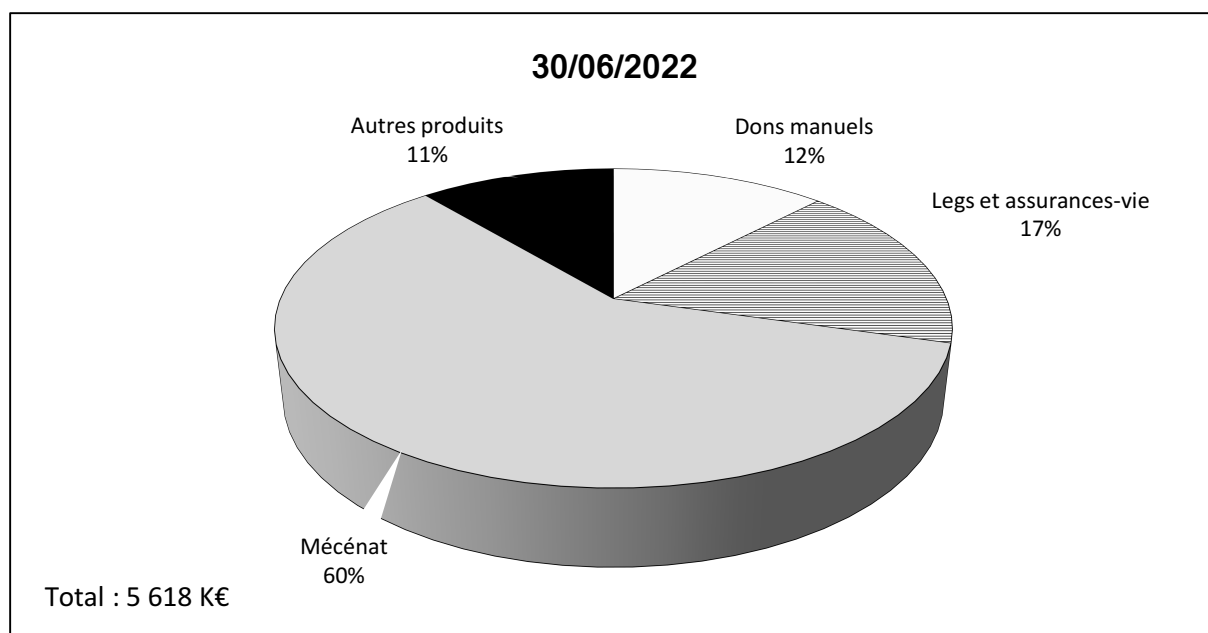
Conséquence de ces évolutions, la part relative des legs et assurances-vie dans les ressources de l'Association diminue de près de 8 points au profit des dons manuels, des autres produits et du mécénat.

Dès ses premières années, l'Association a développé les relations avec les entreprises dont la source de financement reste dominante, même si elle a tendance à baisser en part relative quand l'Association bénéficie d'importants produits de legs, donations et assurances-vie, ce qui a été le cas en 2021-2022.

Compte de résultat par origine et destination : répartition des produits par origine



¹ Voir également la partie sur le compte de résultat.

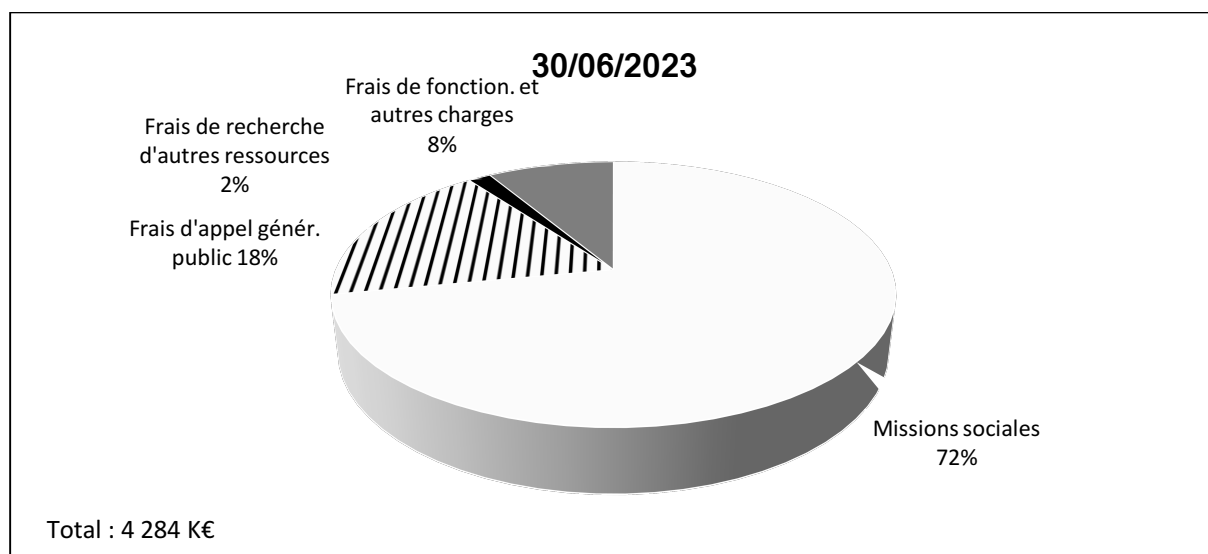


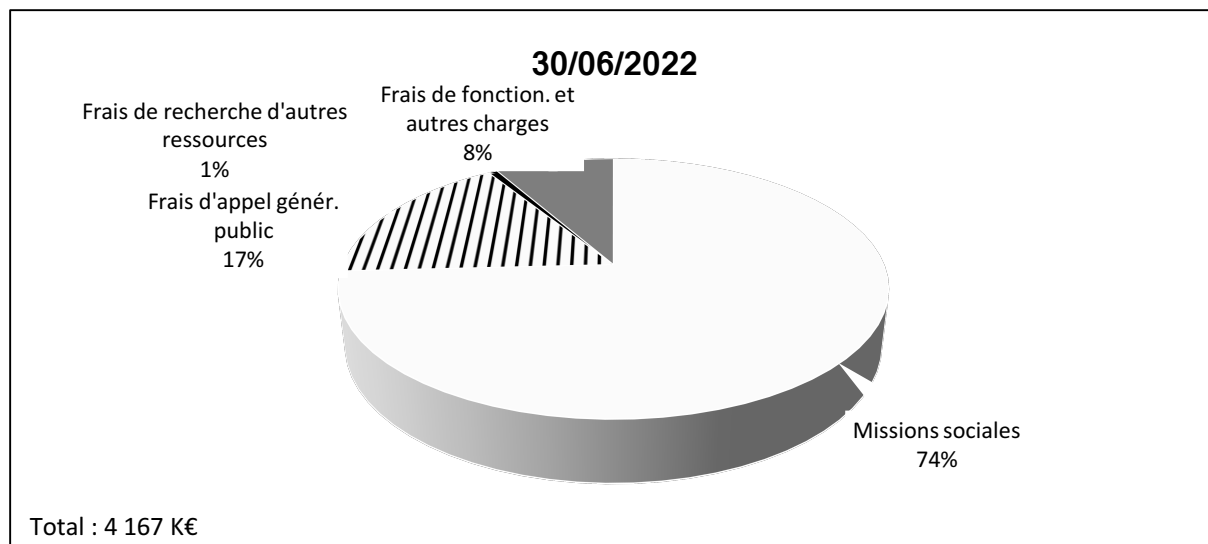
Quant aux charges, leur total (soit 4 283 658 euros) augmente de 2,8 % en raison de l'activité soutenue, tant au niveau des rêves qu'à celui des projets hôpitaux. Ces derniers prennent d'ailleurs une importance particulière ces dernières années, ce qui a motivé la modification de la répartition des charges entre les rêves et les projets hôpitaux en 2022-2023. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir, l'Association souhaitant poursuivre et intensifier les projets hôpitaux.

En 2022-2023, la part relative des missions sociales perd 2 points pour atteindre 72 % du total des charges.

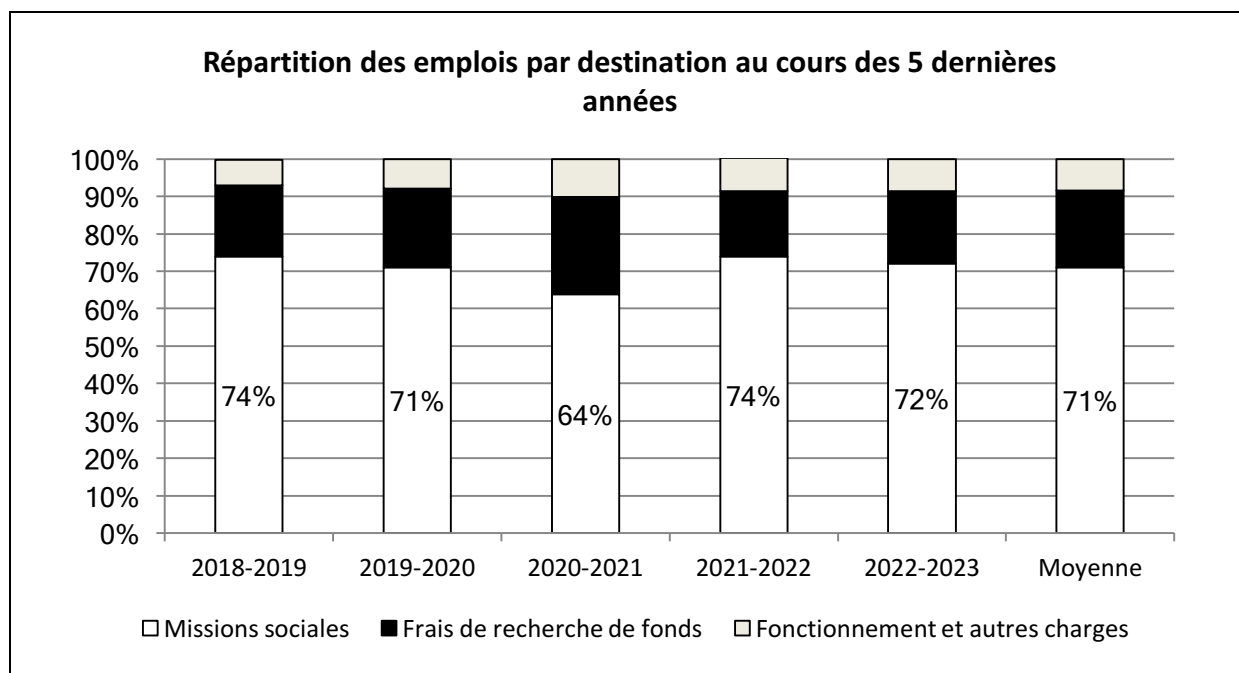
Quant aux frais d'appel à la générosité du public et de recherche de fonds, leur part relative gagne chacune 1 point.

Compte de résultat par origine et destination : répartition des charges par destination



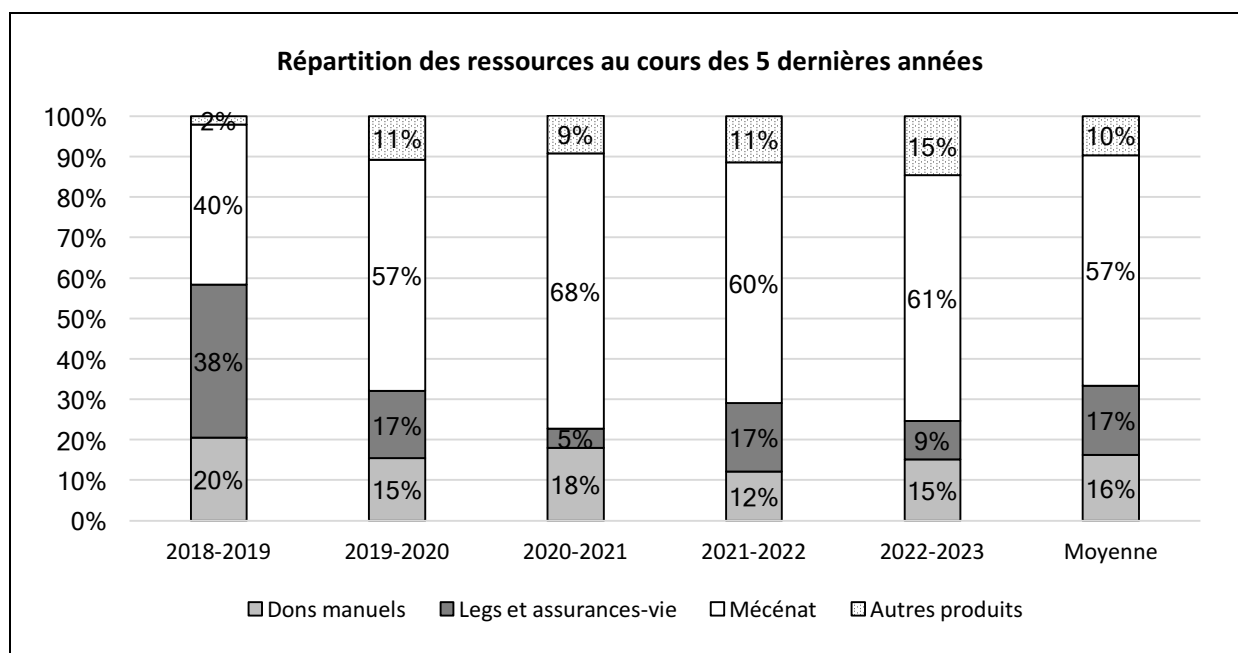


D – Répartition des emplois et ressources en moyenne sur les 5 dernières années



En moyenne ces 5 dernières années, la part des missions sociales atteint 71 % du total des emplois. En dépit de l'évolution de l'Association, la répartition des emplois par fonctions voit la part des missions sociales rester relativement stable, si l'on excepte les 2 années 2019-2020 et 2020-2021 qui revêtent un caractère exceptionnel (Covid).

D'une manière générale, afin de consacrer une part importante de ses emplois à ses missions sociales, l'Association Petits Princes poursuit une gestion rigoureuse de ses charges et a largement recours aux contributions volontaires à titre gratuit (cf. notes sur le compte de résultat).



En moyenne sur les 5 dernières années, les ressources de l'Association Petits Princes sont majoritairement constituées du mécénat, l'Association ayant développé depuis de nombreuses années ses relations avec les entreprises : ce type de ressources atteint 57 % du total des ressources en moyenne sur 5 ans.

Les variations de la part relative du mécénat sur la période s'expliquent principalement par le caractère irrégulier des legs et assurances-vie, même s'ils constituent globalement une ressource stable pour l'Association Petits Princes.

La part relative des dons manuels s'est légèrement accrue en 2022-2023, même si leur évolution ces 5 dernières années est irrégulière.

Depuis 2021-2022, la part des autres produits augmente, passant de 9 % à 15 %, grâce aux nombreux événements réalisés au profit de l'Association. Leur développement permet de diversifier l'origine des produits de l'Association, et ainsi de les sécuriser davantage, sachant que l'Association n'a quasiment que des ressources privées (moins de 1 % des ressources).

On notera que les autres produits incluent également les produits financiers issus du placement de la trésorerie, les droits d'auteur relatifs à l'agenda édité chaque année, les ventes d'agendas et des produits divers.

2.3.8. Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public

Le compte d'emploi des ressources a été présenté pour la première fois en 2019-2020 selon les principes définis par le règlement de l'ANC n°2018-06. Il fait apparaître les emplois et ressources issues de la seule générosité du public. Ces données figurent dans les colonnes « dont générosité du public » du compte de résultat par origine et destination.

L'Association Petits Princes n'ayant que peu de ressources non issues de la générosité du public, le compte d'emploi des ressources diffère peu du compte de résultat par origine et destination.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Emplois par destination en euros	Exercice clos le 30/06/2023	Exercice clos le 30/06/2022	Ressources par origine en euros	Exercice clos le 30/06/2023	Exercice clos le 30/06/2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Missions sociales			1 - Produits liés à la générosité du public		
Rêves et suivis des familles	2 218 399	2 040 685	1.1 Cotisations sans contrepartie	4 840	4 980
Projets hôpitaux	814 039	989 682	1.2 Dons, legs et mécénat		
2 - Frais de recherche de fonds			- Dons manuels	687 355	688 005
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	745 820	687 856	- Legs, donations et assurances-vie	429 722	964 505
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	64 587	25 463	- Mécénat	2 764 729	3 339 675
3 - Frais de fonctionnement	353 446	333 423	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	617 255	519 153
Total des emplois	4 196 291	4 077 109	Total des ressources	4 503 901	5 516 318
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	237	5 732	2 - Reprises sur provisions et dépréciations	0	0
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice	0	0	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	0	0
Excédent de la générosité du public de l'exercice	307 374	1 433 477	Déficit de la générosité du public de l'exercice	0	0
Total	4 503 901	5 516 318	TOTAL	4 503 901	5 516 318
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	6 017 139	4 781 292
			+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	307 374	1 433 477
			- Investissements et + désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	37 964	197 630
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	6 286 549	6 017 139

Contributions volontaires en nature en euros	Exercice clos le 30/06/2023	Exercice clos le 30/06/2022	Contributions volontaires en nature en euros	Exercice clos le 30/06/2023	Exercice clos le 30/06/2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	2 729 079	1 977 526	Bénévolat	1 647 754	1 648 299
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 917 757	2 881 632	Prestations en nature	2 748 906	2 993 641
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	34 647	29 284	Dons en nature	284 822	246 502

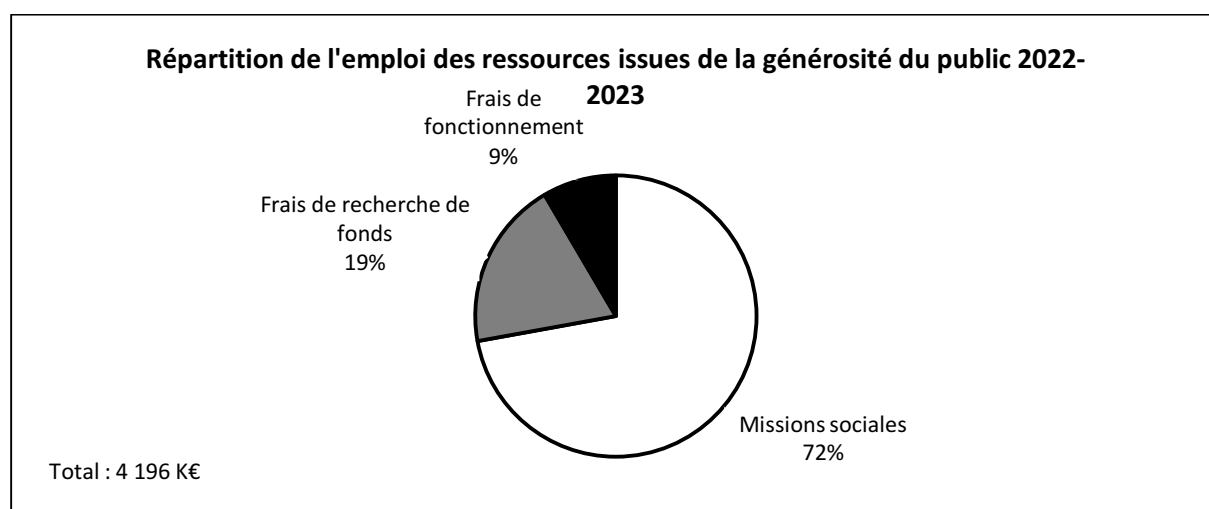
On rappellera qu'afin de présenter une approche la plus fidèle possible de la trésorerie en réserve issue de la générosité du public, l'Association a déterminé les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) comme suit :

- montant des fonds propres disponibles au 30 juin 2019, soit 3 798 259 euros ;
- déduction faite des valeurs nettes comptables des immobilisations au 30 juin 2019, soit 4 700 035 euros.

Un taux de 99 % a ensuite été appliqué au solde, soit – 901 776 euros, pour obtenir les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice.

Les ressources collectées auprès du public, soit 4 503 901 euros, baissent de 18,4 % en 2022-2023 après avoir atteint un niveau très élevé lors de l'exercice précédent. Des commentaires sur l'évolution des ressources et des emplois figurent dans la partie sur le compte de résultat.

Quant à l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, soit un montant de 4 196 291 euros en 2022-2023 (contre 4 077 109 euros en 2021-2022), leur répartition est la suivante :



En 2022-2023, la part des missions sociales passe de 74 % à 72 %

Par ailleurs, le coût de la collecte de fonds issus de la générosité du public (frais de recherche de fonds, soit 810 407 euros, rapportés aux ressources collectées auprès du public, soit 4 503 901 euros) s'élève à 18 % (contre 12,9% en 2021-2022). Le coût de la collecte a augmenté de 5 points en 2022-2023.

La diminution des fonds collectés est à l'origine de cette évolution, l'Association n'ayant pas modifié ses méthodes de collecte au cours de cette année.

La part relative des frais de fonctionnement progresse de 1 point, représentant 9 % du total des emplois.

Directeur de la publication

Timothy Bovard

Rédaction

Françoise Jabouille

Impression

mail-édit

50 exemplaires – Novembre 2023

VOUS AVEZ LE DON DE FAIRE RÊVER



Depuis 1987, l'Association Petits Princes réalise les rêves des enfants et des adolescents gravement malades atteints de cancers, de leucémies ou de certaines maladies génétiques.

En vivant ses passions et en réalisant ses rêves, l'enfant trouve une énergie supplémentaire pour se battre contre la maladie.

WWW.PETITSPRINCES.COM



66, avenue du Maine • 75014 Paris
Tél. : 01 43 35 49 00 • Fax : 01 40 47 60 97
mail@petitsprinces.com

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Créée en 1987
Reconnue d'utilité publique
Labellisée Don en confiance

